

Coupon découverte



Le dispositif **«Coupon découverte»** permet de réduire de **60€ maximum** le coût de la première licence pour pratiquer une activité sportive.

Il s'adresse **aux enfants et adultes en situation de handicap**, non licenciés dans l'activité physique et sportive qu'ils désirent découvrir. Il vise à leur faciliter l'accès à une pratique régulière.

*Je souhaite pratiquer
une nouvelle activité sportive
et utiliser le coupon découverte.*

Comment faire ?

En partenariat avec

Coupon découverte



1. Prenez contact avec le club sportif de votre choix

Parmi les clubs agréés par la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale** :

- ▶ demandez au club s'il peut vous accueillir et si vous pouvez essayer l'activité.
- ▶ discutez avec l'éducateur pour l'aider à mieux adapter l'activité à votre handicap.

2. Vous souhaitez continuer l'activité et prendre une licence dans ce club

Demandez un coupon découverte au **Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)** :

Personne à contacter : Gwenola
loireatlantique@franceolympique.com

Tél : 02.40.58.61.29

Maison des Sports / 44, rue Romain Rolland / 44100 NANTES

3. Remplissez le coupon et remettez-le au club



Le club réalisera une réduction pouvant aller **jusqu'à 60 €** sur le montant de la licence et de la cotisation qui vous sera demandé lors de cette inscription.

Certains clubs affichent leur volonté d'accueillir des personnes en situation de handicap. Retrouvez la liste de ces clubs sur le site **Handiguide des sports**.

www.handiguide.gouv.fr est le site Internet national qui informe sur toutes les structures proposant une activité sportive accessible aux personnes handicapées. Sur ce site, vous trouverez des clubs prêts à vous accueillir.

Handiguide
des sports

Coupon découverte



4. Le club renvoie au CDDS le coupon et une preuve de l'adhésion de la personne handicapée

Le club doit vérifier que le coupon est correctement rempli et fournir une photocopie de la licence ainsi que son montant. Il fournit également un RIB de sa structure.

Rappel de la philosophie de cette aide financière

Il s'agit d'une aide à la personne, elle a pour but d'intégrer de manière durable un pratiquant dans un club.

Elle ne peut donc être utilisée pour une pratique ponctuelle de type découverte de l'activité, mais bien pour une pratique pérenne sur une saison sportive.

Des contrôles pourront être réalisés afin de vérifier que le dispositif est utilisé à des fins utiles.

5. Le CDDS verse à l'association le montant correspondant à la réduction proposée à l'adhérent

Maximum 60 € par adhérent.

(Les versements aux clubs sont réalisés en décembre et juin)

6. En fin de saison sportive, le club rend compte de l'assiduité du pratiquant sur la saison

Le club renvoie en fin saison un compte rendu de l'activité du pratiquant : fiche de présence, progression de la personne dans l'activité, poursuite ou non de la pratique...

 [Télécharger le document](#)

Contacts



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

M.A.N (Beaulieu)
6, rue René Viviani - CS 86227 - 44262 NANTES CEDEX 2
Tél. 02 40 12 80 00



COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LOIRE-ATLANTIQUE

Maison des Sports
44 rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES CEDEX 4
Tél. 02 40 58 61 29

E-mail loireatlantique@franceolympique.com

Site Internet www.cdos44.fr